

57^e CONSEIL DIRECTEUR

71^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

CD57.R7
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD57.R7

INITIATIVE DE L'OPS POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES : UNE POLITIQUE VISANT À APPLIQUER UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET DURABLE AUX MALADIES TRANSMISSIBLES DANS LES AMÉRIQUES

LE 57^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné l'*Initiative de l'OPS pour l'élimination des maladies : une politique visant à appliquer une approche intégrée et durable aux maladies transmissibles dans les Amériques* (document CD57/7), qui articule et explique l'approche institutionnelle de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et sa stratégie complète pour l'élimination des maladies transmissibles ;

Considérant que cette initiative traduit l'engagement pris par les États Membres de progresser vers les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et les objectifs du *Programme d'action sanitaire durable pour les Amériques 2018-2030* ;

Conscient des répercussions de ces maladies et de ces pathologies dans les Amériques, particulièrement parmi les populations en situation de vulnérabilité ;

Reconnaissant les bénéfices financiers potentiels de la mise en œuvre de programmes et de stratégies de santé publique d'un bon rapport coût-efficacité qui envisagent les maladies et pathologies cibles sur l'ensemble du parcours de vie et déployés selon une approche multisectorielle des systèmes et des réseaux de santé au niveau des pays sur l'ensemble des Amériques ;

Considérant le travail en cours pour atteindre la santé universelle telle qu'elle est abordée dans le document de l'OPS *Stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle* (résolution CD53.R14 [2014]) et le cadre d'action de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le renforcement des systèmes de santé

pour améliorer les résultats en matière de santé (2007), et conscient que le premier niveau de soins est le pilier principal de l'élimination des maladies ;

Considérant les nombreux plans d'action et stratégies de l'OPS et l'OMS ciblant divers états de santé liés à cette initiative ;

Saluant le rôle historique de l'OPS dans les grandes réalisations en matière d'élimination des maladies au niveau de la Région et du monde ;

Conscient que cette initiative offre au pays des Amériques une orientation et une direction vers l'élimination des maladies transmissibles grâce à l'adoption d'une approche commune et durable,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'*Initiative de l'OPS pour l'élimination des maladies : une politique visant à appliquer une approche intégrée et durable aux maladies transmissibles dans les Amériques* (document CD57/7).
2. De prier instamment les États Membres, en fonction de leurs priorités et contextes nationaux :
 - a) d'adopter et de mettre en œuvre l'approche stratégique de cette initiative d'élimination pour promouvoir et intensifier l'élimination des maladies transmissibles et des pathologies connexes dans leurs programmes nationaux de santé publique ;
 - b) de garantir que le principe général de l'initiative d'élimination, soit une approche sur l'ensemble du parcours de vie, est appliqué à tous les niveaux de services des réseaux et des systèmes sanitaires nationaux ;
 - c) de renforcer la capacité communautaire et institutionnelle à produire des données de qualité pouvant être utilisées pour suivre le progrès de l'élimination des maladies transmissibles et des pathologies connexes, et à générer des données factuelles supplémentaires ;
 - d) de déployer des efforts pour favoriser la coordination gouvernementale intersectorielle et la participation de la société civile et des communautés à l'élimination des maladies et des pathologies connexes ;
 - e) de favoriser un meilleur accès à des services sanitaires de qualité en renforçant les soins de santé primaires et en travaillant à concrétiser la santé universelle.

3. De demander à la Directrice :
- a) de garantir un soutien politique, administratif, financier et de gestion, y compris en intensifiant la mobilisation de ressources externes, pour une mise en œuvre réussie de l'initiative d'élimination ;
 - b) de promouvoir et d'améliorer la collaboration interprogrammatique et multisectorielle pour rechercher des synergies entre toutes les parties prenantes escomptées pour une contribution à la mise en œuvre de l'initiative d'élimination ;
 - c) de développer la coordination au niveau régional et de pays pour améliorer l'accès aux vaccins, aux médicaments, aux tests diagnostiques et autres fournitures clés, comme les moustiquaires de lit, les produits de lutte antivectorielle et les équipements de désinfection de l'eau et d'assainissement, par l'intermédiaire du Fonds renouvelable de l'OPS pour les fournitures stratégiques de santé publique et du Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins ;
 - d) de mesurer les progrès réalisés sur le plan de l'élimination des maladies transmissibles et des pathologies connexes en renforçant les systèmes d'informations sanitaires qui peuvent garantir, tout au long du parcours de vie, la mise à disposition et l'analyse de données fiables et de qualité issues des services de santé, comme ceux de la santé de la mère et de l'enfant, de la santé communautaire, les consultations spécialisées et autres établissements ;
 - e) de continuer à donner la priorité aux réseaux nationaux de laboratoire et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans la Région (services de laboratoires cliniques et environnementaux, services de transport et de livraison) pour les médicaments, les tests diagnostiques, les insecticides et autres produits de santé publique ;
 - f) de coordonner, de favoriser et d'offrir une coopération technique au niveau régional aux pays et territoires pour une prestation intégrée des soins de santé, particulièrement au niveau des soins de santé primaires, afin de parvenir à l'élimination des maladies transmissibles ;
 - g) de notifier périodiquement aux Organes directeurs les progrès réalisés et les défis rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative, par trois rapports de progression en 2023, 2026 et 2029, ainsi qu'un rapport final en 2031.

(Quatrième réunion, le 1 octobre 2019)